Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le 17 DEC. 2015
ID 007-210703195-20151215-DELIB201590-DE

SESSION
15/12/2015

Objet :

Accessibilité des établissements recevant du public - Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Le Teil (Ad'AP) - Approbation

Exercice :	29
Présents :	17
Absents :	12
Pour :	26
Abstentions :	/
Contre :	/

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Décembre dans la salle du Conseil, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérelli, Sirvent Ollero.

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Peverelli), Dolard, Guillot (pouvoir à Faïsse), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Chambert), Saez (pouvoir à Gonzalvez), Schmitt (pouvoir à Cotta), Ségueni (pouvoir à Sirvent Ollero), Tolfo (pouvoir à Noël).

Absents non excusés : 2 Conseillers Municipaux de la liste « Le Teil Bleu Marine ».

Secrétaire : Mr Michel.

Considérant la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1er Janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er Janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Considérant que le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 Décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

La Ville de Le Teil a fait réaliser tous les diagnostics obligatoires de ses ERP par le PACT Ardèche.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 29 ERP, sur 9 ans, pour un montant total estimé de travaux de 426 119 euros HT, dont 37 850 euros HT feront l'objet d'une demande de dérogation, notamment pour impossibilités techniques. L'Ad'AP portera donc sur un montant estimé de travaux de 388 269 euros HT.

Vu l'avis de la Commission Communale de l'Accessibilité réunie le 27 Novembre 2015.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

N° 90

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le 17 DEC. 2015
ID 007-210703195-20151215-DELIB201590-DE

- décide d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Le Teil, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.

- décide de prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire

Pour le Maire empêché
L'Adjoint,
M. JOUVE

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le 17/12/2015
ID : 083-218351515-20151215-DELIB201590-DE
DEC. 2015 SLO

ANNEXE A LA DELIBERATION AD'AP DU 15 DECEMBRE 2015

RECAPITULATIF TRAVAUX AD'AP - COMMUNE DE LE TEIL

Ces coûts sont donnés en Hors Taxe et ne comprennent pas les travaux soumis à dérogation.

Bâtiments	Cheminement extérieur	Stationnement automobile	circulations extérieures verticales	Accès à l'établissement	Accueil du public	Circulations intérieures horizontales	Circulations intérieures verticales	Revêtement	Portes, portiques et sas	Equipement	Sanitaires	Sorties	Eclairage	Totaux par bâtiments H.T
Salle Paul Avon	2 120 €	500 €		280 €	1 950 €	1 950 €	12 500 €	525 €		460 €	4 000 €	90 €	320 €	24 695 €
Gymnase Coubertin	750 €	350 €		799 €	300 €	880 €	1 216 €	350 €	1 280 €	110 €	3 040 €	95 €	1 860 €	11 030 €
Gymnase Chamontin	574 €	205 €		6 565 €	48 €	1 150 €	2 354 €	553 €		290 €	5 626 €	630 €	1 560 €	19 555 €
Pole Jeunesse	1 249 €			530 €	2 074 €	408 €	3 580 €	175 €	50 €	920 €	3 185 €	460 €	635 €	13 266 €
Groupe scolaire Jean Macé	15 €			3 394 €	319 €	197 €	2 962 €	176 €	2 090 €		944 €	125 €	315 €	10 537 €
Ecole maternelle Astier	1 172 €		851 €	5 016 €	704 €	299 €	2 406 €		175 €	630 €	10 €	410 €	315 €	11 988 €
Centre de loisir de mélas			240 €	233 €		750 €	3 214 €		45 €	290 €	525 €	95 €	310 €	5 702 €
Pole musique	1 049 €	205 €		450 €	800 €	100 €	5 662 €	14 €	18 €	225 €	180 €	45 €	310 €	9 058 €
Hôtel de Ville				1 290 €	2 750 €	375 €	63 946 €		360 €	680 €	730 €	370 €	310 €	70 811 €
Compagnie E. Valentin				301 €	48 €	690 €	722 €	350 €	100 €		1 055 €	95 €		3 361 €
Com. De Commune Rhone	124 €			2 520 €	2 267 €	200 €	4 449 €			630 €	3 000 €	580 €	620 €	14 390 €
Hôtel des impots	1 275 €			2 263 €	1 455 €	125 €	90 €			260 €	345 €	15 €		5 828 €
Centre technique municipale	249 €		346 €	526 €	1 095 €	275 €			75 €			335 €		2 901 €
Groupe scolaire de Mélas				1 219 €			7 948 €	1 050 €	270 €	80 €	6 090 €	80 €	315 €	17 052 €
Ecole Teillaret	1 245 €		1 582 €	2 995 €	445 €	24 €	2 732 €	350 €	270 €	1 000 €	195 €	45 €	620 €	11 504 €
Maternelle Frayol	3 050 €	205 €		1 068 €		100 €		525 €	100 €		90 €	35 €		5 173 €
Ecole Violette				1 549 €		120 €					45 €			1 714 €
Primaire Frayol				9 748 €		500 €	4 767 €	44 €	150 €	160 €	3 000 €	70 €	620 €	19 059 €
Gymnase de Frayol		205 €		1 838 €		48 €		364 €		290 €	2 886 €	35 €	620 €	6 286 €
Musée de la résistance	276 €	430 €		1 101 €	750 €	750 €		394 €			70 €	100 €		3 871 €
Maison des sports				1 030 €	300 €	375 €		700 €		220 €	620 €	45 €		3 290 €
Foyer Alice Avon	724 €			1 618 €		104 €			1 080 €	225 €	950 €	295 €	310 €	5 306 €
Eglise du centre			2 017 €	1 245 €		125 €	324 €	132 €		145 €		620 €	310 €	4 918 €
Eglise de Mélas	1 812 €	410 €		580 €		375 €		482 €				370 €	620 €	4 649 €
Maison Astier CMP				1 120 €	900 €	250 €		525 €	200 €		800 €	35 €	310 €	4 140 €
Maison Astier mission locale			226 €	944 €	870 €	250 €	29 280 €	700 €	590 €	80 €	3 000 €	35 €	945 €	36 920 €
Vestiaires stade Guillermont	700 €	205 €		4 274 €	150 €				540 €	365 €	8 560 €	670 €		15 464 €
Stade Nané Rouvière	3 857 €			2 209 €				350 €		165 €	2 736 €			9 317 €
Stade Emile Deydier	24 585 €		2 332 €	952 €	174 €	210 €	441 €	875 €	1 350 €	300 €	4 275 €	370 €	620 €	36 484 €
Travaux par zone	44 826 €	2 715 €	7 594 €	57 658 €	17 399 €	10 630 €	148 593 €	8 634 €	8 743 €	7 525 €	55 957 €	6 150 €	11 845 €	388 269 €

Proposition de répartition des travaux par année (montant H.T) :

Ces montants ne tiennent pas compte de l'actualisation des prix

2016	42 716,00 €
2017	40 001,00 €
2018	44 230,00 €
2019	36 800,00 €
2020	34 170,00 €
2021	36 265,00 €
2022	45 392,00 €
2023	10 645,00 €
2024	98 050,00 €
Total HT	388 269,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
17 DEC 2015
ID : 037-037035512-20151217-DELIB20 590-DE

Planification proposée pour la mise en conformité PMR	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	total ht
Signalétique, repérage, repositonnement, petits travaux.	59 766									59 766
Mise en place de nez de marche (17 050 Euros)	(-)17 050									42 716
Réalisation de rampes, remplacement ou installation de blocs de secours.		51 846								51 846
Mise en conformité de l'éclairage (11 845 Euros)		(-)11 845								40 001
Réalisation ou modification de mains courantes.			48 735							48 735
(-) Réalisation de répères de guidage à la canne, contraste visuel et tactile (16 350 Euros) (+) Mise en conformité de l'éclairage (11 845 euros)			(-)16 350 (+)11 845							44 230
Création de cheminements roulant, reprise de revêtements bitumés, pose ou modification de matériels sanitaires.				36 800						36 800
										36 800
Réalisation ou modification de banques d'accueil ou de bureaux, modification d'escalier à claire voie, installation de gratte pieds ou de tapis brosse conformes.					17 120					17 120
(+) Mise en place de nez de marches (17 050 euros)					17 050					34 170
Traitement des murs ou plinthes non réfléchissant, installation ou réglagede grooms , remplacement portes.						19 915				19 915
(+) Réalisation de repères de guidage à la canne, contraste tactile et visuel (16 350 euros)						16 350				36 265
Fourniture et posede matériels sanitaires.							45 392			45 392
										45 392
Fourniture ou modification de bancs, fauteuils avec dossiers et accoudoirs, formation de personnel à l'accueil.								10 645		10 645
										10 645
Mise aux normes ou installation de plates forme élévatrices ou d'ascenseurs. Travaux soumis à dérogation déduits (37 850 euros/ht)									98 050	98 050
										98 050
TOTAL HT										388 269
										388269

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le 17 DEC. 2015
ID 007-210703195-20151215-DELIB201591-DE

SESSION
15/12/2015

Objet :

Acte Notarié
Acquisition parcelles
BV n° 39 et 40

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Décembre dans la salle du Conseil, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice :	29
Présents :	17
Absents :	12
Pour :	26
Abstentions :	/
Contre :	/

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérelli, Sirvent Ollero.

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Peverelli), Dolard, Guillot (pouvoir à Faïsse), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Chambert), Saez (pouvoir à Gonzalvez), Schmitt (pouvoir à Cotta), Ségueni (pouvoir à Sirvent Ollero), Tolfo (pouvoir à Noël).

Absents non excusés : 2 Conseillers Municipaux de la liste « Le Teil Bleu Marine ».

Secrétaire : Mr Michel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme, au Logement et à l'Accessibilité rappelle au Conseil Municipal la crue du Frayol du 14 novembre 2014 et les dégâts générés par cette dernière à l'échelle de la commune.

Les terrains privés situés en face du stade de Mélas, entre le ruisseau du Frayol et la Rue Paul Guillermont, ont été impactés par la crue, notamment des enrochements emportés.

Par ailleurs, la sécurisation des piétons dans la Rue de la Liberté a limité les stationnements anarchiques. Le quartier de Mélas se retrouve de fait en déficit de places de stationnement.

Afin de créer un stationnement et un square avec sécurisation de l'ensemble, la commune a proposé aux propriétaires des parcelles BV n° 39 et 40 d'acquérir leurs terrains contre la somme de un euro et de réaliser les travaux nécessaires à la charge de la commune.

Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir les parcelles BV n° 39 et 40 situées Rue Paul Guillermont, d'une superficie globale de 882 m², auprès des Consorts VIGNON et SIST, contre la somme de un euro TTC (1,00 €) pour la réalisation d'un parking et d'un square.

N° 91

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le 17 DEC. 2015
ID 007-210703195-20151215-DELIB201591-DE

- précise que les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de la commune.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature d'un compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Pour le Maire empêché
L'Adjoint,

M. JOUVE